

RISQUE ROUTIER



©istockphoto

De quoi s'agit-il ?

C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'une mission pour le compte de son entreprise.

C'est un risque dont les conséquences peuvent être très importantes pour le salarié, pour l'employeur et/ou pour les autres.

Quels sont les métiers exposés ?

Les salariés utilisant un véhicule dans le cadre professionnel ou pour se rendre à leur travail sont exposés à ce risque, quelque soit leur métier.

| Exposition élevée | Exposition moyenne |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cascadeur ▪ Artiste de cirque | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Danseur/artiste chorégraphe ▪ Musicien ▪ Chanteur ▪ Acteur/comédien |

Que dit la réglementation ?

Voici quelques références au Code du travail, vous pouvez le retrouver sur www.legifrance.fr

- **Affections médicales incompatibles avec le permis de conduire** : Arrêté du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005
- **Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route** : Réglementation CEE n°3821/85 du conseil du 20 décembre 1985 modifié
- **Obligation de respecter le Code de la route** : Article L 121-1 du Code de la route

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?

Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?

Thèmes transversaux :

| | |
|---|---|
| <p>Organisation du travail : contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, charge mentale (vigilance, concentration accrue,...) travail de nuit, défaut de communication, recours systématique à l'utilisation de véhicules.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Éviter les déplacements en véhicule : envoi du matériel par transporteur, choix d'un autre mode de transport collectif, ▪ Planifier les déplacements le plus en amont possible |
| <p>Équipement de protection : absence d'équipement de protection collective (cônes de signalisation, triangle, éthylotest) et individuelle (ceinture, gilet), équipement inadapté, inopérant, mauvaise utilisation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un bon entretien et la vérification périodique des équipements de protection, |
| <p>Environnement : bruit, conditions météorologiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les conditions météorologiques (réorganiser les déplacements en cas de météo difficile). |
| <p>Information, formation du personnel : absence, lacunaire, absence de protocole de sécurité pour le chargement/déchargement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et sensibiliser les artistes aux risques liés à la route. ▪ Réserver la conduite de poids lourds (marchandises/voyageurs) à des salariés formés (FIMO et/ou FCOS selon le cas). |

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?

Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?

Thèmes spécifiques :

Véhicule et chargement : absence ou mauvais entretien du véhicule utilisé, véhicule inadapté, mal aménagé...

Organisationnels :

- Entretien régulièrement les véhicules et réaliser les contrôles techniques obligatoires (établir un carnet de bord et de suivi d'entretien), vérifier l'assurance et le permis y compris pour l'utilisation du véhicule personnel
- Réparer immédiatement le véhicule en cas de défaillance,
- Choisir un véhicule approprié (capacité, puissance nécessaires, échanger avec le fournisseur ou le loueur...)
- Aménager le véhicule et l'équiper selon les besoins : séparation entre le chargement et l'habitacle, arrimage des charges (instruments, matériel de sonorisation...)

Techniques – EPC :

- Privilégier les véhicules équipés d'appareils de contrôle : limiteur de vitesse, radar de recul, témoin de surcharge, etc.

Formation, information, sensibilisation

Conduite et Circulation : absence de visibilité, passage étroit, encombré, zone de manœuvre exigüe, absence de reconnaissance du trajet, comportement inadapté à la conduite (vitesse excessive, consommation d'alcool ou de produits illicites, non respect du code de la route...),

Organisationnels :

- Organiser les déplacements le plus en amont possible : organiser le temps de conduite, de pause,
- Communiquer une fiche itinéraire aux artistes,
- Privilégier la location de véhicule sur place,
- Instaurer un protocole de communication : téléphoner à l'arrêt uniquement, enregistrer un message d'accueil sur la messagerie, ...
- Mettre à disposition des éthylotests,

Techniques – EPC :

- Privilégier les véhicules équipés d'appareils de contrôle : limiteur de vitesse, radar de recul, témoin de surcharge, etc.

Formation, information, sensibilisation

Pour tout complément d'information ou question relative aux risques routiers n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou la Conseillère en Prévention des Risques Professionnels du CMB à intervention@cmb-sante.fr